

d'une section de la FICE. Ceci pourrait être une occasion pour beaucoup de sections de gagner de nouveaux adhérents.

En ce qui concerne les différents points de discussion:

1. Les participants, et spécialement les représentants d'institutions ne voient pas de problèmes majeurs en ce qui concerne l'organisation des échanges. L'hébergement et la prise en charge des stagiaires ne devrait pas se heurter à des obstacles insurmontables. Le stagiaire doit pouvoir être *encadré par une personne de référence stable (tuteur)*. Les problèmes de langue sont considérés comme secondaires.
2. En ce qui concerne la subvention ou le remboursement des frais de déplacement, la suggestion a été faite de *demandeur des subsides* aux organismes internationaux. Ceci peut se faire après que le programme ait porté ses premières preuves.
3. Lors d'un accident ou en cas de maladie d'un stagiaire, les législations existantes doivent être appliquées. Des situations analogues se sont déjà présentées dans le cadre de programmes d'échange similaires. *Les pratiques existantes dans les différents pays (assurances maladie et assurances accident) doivent donc être documentées.*
4. La durée du stage a été fixée à *un mois au minimum et six mois au maximum*, considérant que trois mois constituent une moyenne convenable.
5. L'organisation, le contrôle et l'évaluation du travail du stagiaire doit être prise en main par un *tuteur qualifié*, désigné par le directeur de l'institution d'accueil. Le stagiaire doit tenir à jour un journal sur son stage. Si possible, une collaboration entre institution d'accueil et institutions de formation ou universités proches du centre devrait être recherchée. Une suggestion était d'inviter les sections de la FICE à déléguer - si c'est faisable - un membre de leur comité pour rendre visite aux jeunes gens qui se trouvent en stage dans leur pays.
6. *Les droits et devoirs du stagiaire* doivent être définis. Ainsi, le stagiaire ne doit en aucun cas être utilisé comme travailleur bon marché mais son stage doit être subdivisé, selon ses besoins, en *phases de travail, de formation et de recherche*.
7. Tous les participants étaient d'accord que la FICE remette un *certificat* au stagiaire, ensemble avec le directeur de l'institution d'accueil et la section respective de la FICE. Ce certificat apportera sûrement des avantages aux éducateurs briguant un nouvel emploi.
8. Les participants demandent à toutes les sections de la FICE *d'analyser et de documenter la situation dans leur pays en ce qui concerne la formation continue dans le secteur qui nous intéresse* pour trouver des possibilités de soutenir d'avantage les stagiaires.
9. Il y a déjà des contacts avec des *programmes similaires*: ILEX (International Learning Exchange in Socialpedagogy) (USA), International Centre (UK), EYCE (European Youth Care Exchange) et un programme pilote de la Commission de l'UE. Ces contacts doivent être entretenus et, si possible, une collaboration doit être envisagée. De même, il doit être vérifié, si une collaboration peut être envisagée avec des programmes européens (Hélios, Horizon, Petra, etc.). Une troisième suggestion était de rechercher le contact avec le réseau européen des centres de formation pour éducateurs.